



Séance ordinaire du Conseil Général du 2 décembre 2021

Monsieur François Egger, Président, ouvre la séance à 20h01

L'ordre du jour est le suivant :

1. Message du Président
2. Appel
3. Lecture du procès-verbal condensé de la dernière séance et approbation. Le procès-verbal complet est disponible au bureau communal et sur le site internet communal
4. Admission de nouveaux membres
5. Préavis municipal No 03/2021-2026 concernant le budget 2022. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote
6. Préavis municipal No 04/2021-2026 concernant le plafond d'endettement. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote
7. Réponses et communications de la Municipalité aux membres du Conseil
8. Divers et propositions individuelles

1. Message du Président

Monsieur François Egger souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée pour le 4^{ème} conseil de cette année 2021 et le 2^{ème} de cette nouvelle législature. Il rend hommage à Madame Thérèse Boffa qui nous a récemment quitté. On gardera d'elle son énergie positive, son sourire et demande de bien vouloir se lever et observer une minute de silence.

2. Appel

30 membres sur 52 sont présents (15 excusés, 7 absents).
Le quorum requis est atteint, le conseil peut valablement avoir lieu.

3. Lecture du procès-verbal condensé de la dernière séance et approbation

La secrétaire donne lecture du procès-verbal condensé de la dernière séance qui est accepté à l'unanimité.

4. Admission de nouveaux membres

Deux personnes demandent leur admission. Il s'agit de Mesdames Hélène Pidoux et Marie Aouédé qui sont assermentées et rejoignent le conseil.

5. Préavis municipal No 3/2021-2026 concernant le budget 2022. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote.

Monsieur Cédric Dépraz procède à la lecture du préavis et recommande d'accepter la conclusion suivante, adoptée en séance de Municipalité du 8 novembre 2021 :

- adopter le budget 2022 tel que présenté qui présente un excédent de charges de CHF 44'500.00.

Rapport de la Commission de Gestion et des Finances :

Monsieur Alain Bonnefoy, rapporteur, donne lecture du rapport et recommande d'accepter le préavis.

Monsieur Patrick de Bruyne demande s'il est possible d'avoir des précisions sur l'état financier et demande pour quelle raison l'amortissement de la laiterie ne figure pas sur la liste.

Monsieur Cédric Dépraz nous informe que sur le point financier, tout le bâtiment laiterie est terminé. Les appartements sont achevés (chauffage, panneaux solaires etc.). La Municipalité a constitué la nouvelle PPE avec une gérance. Concernant le sous-sol, il y a encore quelques petits travaux à faire. Mais du côté financier, Monsieur Cédric Dépraz précise que la Municipalité n'a pas eu besoin d'utiliser la dernière tranche, dont il ne connaît pas le montant exact. Le dernier budget de CHF 60'000.00 est en positif par rapport à ce qui était prévu. Par contre, il faut déduire l'équipement de l'épicerie CHF 30'000.00. Donc il reste un budget de CHF 30'000.00. Cette somme va être utilisée pour terminer le sous-sol. Concernant l'amortissement (page.22), la Municipalité ne l'a pas inscrit à la dernière page mais il a été imputé directement dans le compte bâtiment laiterie. Monsieur Pascal Rossy nous informe que les amortissements de la page 22 sont liés directement à des préavis. Ils ne peuvent pas être imputés à deux endroits. Monsieur Cédric Dépraz demande une explication au boursier communal et informe le Conseil lors de sa prochaine séance.

Monsieur Claude Dizerens demande un renseignement pour le compte de péréquation. Est-ce que la Municipalité attend toujours quelque chose du Canton ? Monsieur Pascal Rossy indique que la péréquation va subsister encore quelques temps et va être remaniée d'ici quelques années. Mais personne ne peut nous informer quant au délai. Pour l'instant, la péréquation reste toujours favorable pour notre commune. Pour 2022 et les années suivantes, aucune information n'a été transmise à la Municipalité. Le Canton aurait voulu mettre en route le nouveau plan comptable, qui est lié aux plans fédéraux, en même temps que la nouvelle péréquation.

Le conseil accepte le préavis 29 pour 0 contre 1 abstention.

6. Préavis municipal No 04/2021-2026 concernant la fixation du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote.

Monsieur Cédric Dépraz procède à la lecture du préavis et recommande d'accepter la conclusion suivante, adoptée en séance de Municipalité du 18 novembre 2019 :

- De fixer le plafond d'endettement net à CHF 2'870'000.00
- De fixer le plafond de cautionnement à CHF 2'500'000.00

Rapport de la Commission de Gestion et des Finances :

Monsieur Alain Bonnefoy, rapporteur, donne lecture du rapport et recommande d'accepter le préavis.

Monsieur Claude Dizerens demande, si le Conseil Général accepte ce plafond d'endettement, est-ce que le Canton le valide ou rediscute encore. Monsieur Cédric Dépraz nous informe qu'officiellement le Canton regarde nos chiffres et si tout est correct, l'approuve. La Municipalité a discuté avec plusieurs boursiers et municipaux pour savoir comment cela se passe ? Il en est ressorti que si toutes les communes demandent en même temps, il y a très peu de retour par rapport à la première demande. Si la Municipalité doit redemander une modification du plafond d'endettement, c'est très compliqué. A la législature précédente, la Municipalité avait désiré une modification du plafond d'endettement, elle attend toujours la réponse.

Monsieur Kenneth Riplinger ne voit pas d'investissements de toutes ces années, il constate un peu de dettes qui augmentent en 2022 et après elles descendent. Il demande s'il n'y a pas eu d'investissements durant ces 5 dernières années ? Monsieur Cédric Dépraz répond par l'affirmative. Nous pouvons constater que les dettes diminuent chaque année. Pour celles de 2021 et 2022, elles sont en augmentation par rapport au tableau des investissements possibles qu'on pouvait faire. La Municipalité a simulé les investissements envisageables à hauteur actuellement de CHF 2'000'000.00 au 31.12.2021 (en arrondissant le montant pour que cela soit plus simple) de dettes nettes. Le plafond d'endettement nous permet d'aller à CHF 2'800'000.00, donc la Municipalité sait qu'elle pourrait investir CHF 800'000.00. C'est uniquement pour indiquer le montant que l'on peut investir mais la Municipalité ne prévoit rien pour l'instant, comme la déchetterie par exemple. Si la Municipalité décide d'effectuer de gros travaux, comme la déchetterie, elle présentera un préavis qu'elle proposera au Conseil Général qui pourra adopter ou refuser. Monsieur Kenneth Riplinger demande par exemple d'investir CHF 1'000'000.00 maintenant est-ce que cela est envisageable ? Monsieur Cédric Dépraz répond par la négative. Monsieur Kenneth Riplinger demande si un investissement pour la déchetterie est prévu. Monsieur Cédric Dépraz informe que pour l'instant la Municipalité est en train d'en discuter et regarde aussi avec les communes avoisinantes pour savoir s'il y aurait des synergies.

Monsieur Claude Dizerens rebondit sur l'idée d'une nouvelle déchetterie car un jour ou l'autre, on devrait refaire une nouvelle station ? Il demande si l'endettement y relatif pourrait être pris en charge par une péréquation entre les communes, qui participeraient à la transformation ou à la construction.

Monsieur Pascal Rossy apporte des précisions. Par exemple pour une STEP intercommunale, il y aurait une association intercommunale qui serait créée et les taxes financeront la STEP intercommunale. Donc cela ne rentre pas dans le budget d'investissement de la commune pour les 5 prochaines années. Parce que la STEP est un compte qui doit être affecté à CHF 0.00 donc pour financer l'investissement il y a les taxes qui sont prélevées aux utilisateurs donc c'est hors du plafond. D'autres investissements par exemple, la réfection d'un bâtiment communal, rentrerait dans ce plafond mais tout ce qui est lié à des taxes affectées s'autogère dans ses propres comptes. Comme les écoles s'autogèrent, la piscine s'autogère comme d'autre chose que la commune a financé cela s'autogère automatiquement.

Monsieur Michel David explique que pour une déchetterie c'est pareil, ce sont des comptes affectés avec un autofinancement du consommateur. Celui qui produit des déchets va devoir les financer.

Le conseil accepte le préavis à l'unanimité

Monsieur Pascal Rossy apporte une précision, les écoles et la piscine ne sont pas autofinancées. Monsieur Pascal Rossy s'est rendu compte une fois après l'avoir dit.

7. Réponses et communications de la Municipalité aux membres du Conseil

Madame Mary-Laure Etienne et Monsieur Michel David n'ont pas de communications.

Monsieur Cédric Dépraz annonce la date du 11 décembre 2021 pour la distribution des sapins et informe les personnes qui auraient oublié d'en réserver un, peuvent encore s'adresser à lui après la séance.

Madame Catherine Guex annonce que la Jeunesse organise le Téléthon ce samedi 4 décembre 2021 dès 11h00 à la grande salle en collaboration avec l'Association de La Chaux 2000. Elle annonce aussi qu'il y aura une chantée de Noël le 22 décembre 2021 pour les fenêtres de l'Avent accompagnée de la traditionnelle soupe. Il y aura le culte de Noël le 25 décembre 2021 à 10h00 à l'Eglise.

Monsieur Pascal Rossy a une communication importante à faire au Conseil Général. Le PGA avance à grand pas. La Municipalité a fait un grand pas en avant il y a quelques semaines avec la signature des conventions avec les particuliers. La Municipalité va contrôler le rapport OAT, qui explique le PGA et, une fois qu'elle l'aura validé, il sera mis à l'enquête, en principe durant la 2^{ème} quinzaine de janvier 2022. Notre urbaniste va faire les documents nécessaires et les faire valider par le géomètre. La mise à l'enquête dure 30 jours. S'il n'y a pas d'opposition durant ce délai, la Municipalité présentera un préavis lors de la séance du mois de mars ou de juin 2022, voire tenir une séance extraordinaire dédiée à cet objet. Monsieur Pascal Rossy rappelle que de nombreux anciens se sont investis pour notre PGA et auraient bien voulu le finaliser. Une fois que le Conseil aura accepté le préavis y relatif, le PGA pourra être validé par le Conseil d'Etat et pourra entrer en force. La Municipalité espère que ce sera le cas d'ici mi 2022, elle pourra annoncer la bonne nouvelle comme quoi le PGA est signé et validé.

Monsieur François Egger rappelle qu'il quittera ses fonctions de président au mois de juin 2022. Lorsqu'il a pris cette fonction, la Municipalité parlait déjà du PGA et il espère être là pour en annoncer la validité, même s'il faut tenir une séance supplémentaire.

8. Divers et propositions individuelles

Madame Anne Lanarès rappelle le concert à Eglise de La Chaux le vendredi 3 décembre 2021 à 20h00, chacun est le bienvenu.

Madame Tiziana Corset annonce que l'Association de La Chaux 2000 sera présente avec la Jeunesse pour le Téléthon et recherche toujours activement du monde pour le comité.

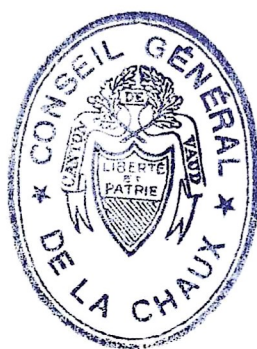
Monsieur Pascal Rossy indique que la Municipalité a décidé de doubler la recette de la Jeunesse pour le Téléthon.

Madame Elsa Magnenat donne des nouvelles du Préau du Veyron. Les personnes ont beaucoup de plaisir à y venir et de nouvelles activités seront proposées l'année prochaine. Elle annonce aussi que le 10 décembre 2021 un film de Noël sera projeté pour les enfants dès 7 ans et qu'ils sont à la recherche de bénévoles.

Sans autre objet, le Président François Egger remercie l'assemblée pour sa présence et lève la séance à 21h04

Le Président

François Egger



La Secrétaire :

Anne Moll